RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02968
Numéro SIREN : 315 228 429
Nom ou dénomination : ABB SAS

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2016 sous le numéro de dépôt 190

14B2967

ABB SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 45.920.655 euros
Siège Social : 7, boulevard d'Osny – 95800 Cergy Saint Christophe
RCS Pontoise 315 228 429

Greffe Tribunal de Commerce Pontoise
06 JAN. 2016
190

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ASSOCIES EN DATE DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,
Le sept décembre à quatorze heures,

Les associés de la Société ABB SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux de la société ABB SAS sis à Cergy Saint Christophe (95800), 7 boulevard d'Osny, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société ABB Asea Brown Boveri Ltd est représentée par Monsieur Ian FUNNELL dûment habilité en vertu d'un pouvoir annexé à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ian FUNNELL, en sa qualité de Président.

Est également présent Monsieur Jean-Yves CACHAT, scrutateur.

Madame Helena KAZAMAKI assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- les copies des lettres de convocation adressées à tous les associés,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- rapport de la Présidence,
- le projet des décisions soumises à l'Assemblée.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°190 en date du 06/01/2016

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte et divers propos sont échangés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, prend acte de la démission de Monsieur Ian FUNNELL de ses fonctions de Président et donne au Président quitus entier et définitif de sa gestion.

La démission de Monsieur Ian FUNNELL prendra effet à compter de ce jour, dans les termes et conditions définies ci-dessous.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Ian FUNNELL pour ses services au cours de son mandat passé en qualité de Président de la société ABB France.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président non associé en remplacement de Monsieur Ian FUNNELL, démissionnaire, Monsieur Jacques MULBERT né le 4 avril 1965 à Paris 8ème (France), demeurant 15, boulevard Plant 78860 Saint-Nom-La-Bretèche, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Jacques MULBERT ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat social. Il sera néanmoins remboursé des frais qu'il engagera dans le cadre de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet de la Société et des pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Jacques MULBERT déclare accepter les fonctions de Président à compter de ce jour et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes les formalités partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Le Président
Ian FUNNELL

Le Scrutateur
Jean-Yves CACHAT

Le Secrétaire
Helena KAZAMAKI